


Numéro	DL210305-JNC01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Divers	
Objet	Création d'un hôtel de police municipal	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 mars 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le vingt mars à 9 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	12 mars 2021
Date de publication délibération :	23 mars 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	23 mars 2021

Numéro	DL210305-JNC01	1/2
Matière	7.10 Finances locales - Divers	

III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

6. CRÉATION D'UN HÔTEL DE POLICE MUNICIPAL

Le service de la police municipale, qui compte 7 agents depuis le 1^{er} janvier 2021, verra son effectif porté à 9 dans le courant du premier semestre 2021, avec l'objectif d'atteindre 12 policiers à l'horizon 2024.

Ce doublement des effectifs correspond à un engagement fort de la nouvelle gouvernance visant à obtenir une amélioration de la tranquillité publique et un renfort de la co-construction du continuum de sécurité en lien avec la police nationale.

Si le cadre des missions confiées aux agents devrait évoluer pour atteindre ces objectifs, il apparaît déjà que cet accroissement des moyens humains devra impérativement s'accompagner d'une réflexion sur l'adaptation de l'organisation du service afin de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens et de garantir l'exercice des pouvoirs de police du Maire dans des conditions optimales.

De nouveaux moyens seront alloués aux agents, avec en premier lieu le transfert des locaux vers le bâtiment situé 1 place de la Mairie, en cours d'acquisition par la Ville, qui permettra, après travaux, d'accueillir l'intégralité du service et surtout d'offrir un accès direct aux usagers, notamment en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

La réhabilitation de cette ancienne maison individuelle, d'environ 170 m², consistera notamment en une mise aux normes au regard de la réglementation en vigueur sur les ERP, tant sur le plan de l'accessibilité que sur celui de la conformité électrique. En complément, une rénovation énergétique complète du bâti sera réalisée afin que celui-ci respecte les nouvelles exigences thermiques.

Cette opération, estimée à un coût total de 426 000 € HT, sera achevée au printemps 2022 pour une ouverture du service au public en juin 2022.

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Frais d'études	30 000 €	Etat DSIL	185 000 €
Frais d'acquisition	216 000 €	Fonds propres	241 000 €
Travaux bâtiment	150 000 €		
VRD (rampe et places PMR)	30 000 €		
Total	426 000 €	Total	426 000 €

Numéro DL210305-JNC01	2/2
Matière 7.10 Finances locales - Divers	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le lancement du projet de création d'un hôtel de police municipal dans les conditions ci-dessus évoquées ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer toutes les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;**
- **d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions et tous les partenariats utiles à la réalisation de ce projet, en particulier la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à la majorité, la présente délibération.**

Pour : 26 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, BEAUJEUUX Rémy

Contre : 9 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

